

# Marché de l'eau. Toujours le trouble

Un vice-président démissionnaire absent, un ordre du jour modifié, des questions à foison, des reproches et un Ludovic Jolivet imperturbable. Le mystère entourant les soupçons d'irrégularité dans l'attribution d'un marché de l'eau n'a pas été levé, jeudi soir, lors du conseil communautaire de rentrée.



La députée Annaïg Le Meur (LREM) est venue écouter les débats concernant son suppléant Alain Decourchelle. Une première en conseil communautaire.

Drôle d'impression. Alain Decourchelle, le démissionnaire de sa délégation sur l'eau, est absent, c'est la députée Annaïg Le Meur, dont il est le suppléant, qui a fait son apparition sur les bancs du public, ce jeudi soir. Plusieurs élus ont rendu un hommage appuyé à l'engagement politique et à la probité de celui qui est aussi maire de Pluguffan.

« Il est très mal », dira Jean-Paul Le Dantec. Mais cette chaise vide était-elle la solution, quand il avait clamé, mardi, dans une lettre ouverte, vouloir rester simple conseiller communautaire, n'acceptant pas de se voir proposer une permutation de vice-présidence ? S'en veut-il de quelque chose dans ce dossier qui empissonne la

rentrée politique de Quimper. Bretagne Occidentale ? Les débats de ce jeudi soir n'auront guère levé le halo de mystère.

## « Nous sommes en droit de savoir »

Dans les faits, deux délibérations sur le passage en Délégation de service public du marché de l'eau potable et de l'assainissement sur le Pays glaziek devaient être déclarées sans suite, au vu des incertitudes qui pèsent donc sur le choix de la Saur comme délégataire unique. C'est Jean-Paul Cozien, conseiller communautaire et maire d'Edern, qui les a finalement lues, donnant le signal d'une foire aux questions. Daniel Le Bigot est offensif : « Il

vous appartenait d'ouvrir une enquête administrative. La dureté de votre décision de judiciariser l'affaire n'est pas de nature à garder un climat de confiance. Nous sommes en droit de savoir ce qui justifie cette procédure. Comment avez-vous été informé ? Est-ce venu d'agents, d'un des deux courants pour le marché ou d'une personne extérieure à la collectivité ? », questionne-t-il Ludovic Jolivet.

## « Le service public fragilisé »

Brigitte Le Cam (LREM) se dit étonnée : « Il y a peut-être des raisons de retirer à Alain Decourchelle sa délégation, mais lui proposer une permutation ? C'est illogique et le signal donné aux autres vice-présidents qu'ils sont inter-

changeables ». Elle a aussi un mot pour les deux agents suspendus. « Quelle que soit l'issue de la procédure, ce sont des gens qui resteront entachés par cette affaire ».

Pour le socialiste Gilbert Gramoullé, QBO traverse bien une crise grave, ce dossier mettant en évidence, à ses yeux, « une conception féodale qui réduit le conseil communautaire à une chambre d'enregistrement ». Et de louer le travail des associations Eau Secours 29 et le Carepa « pour leur travail incessant et rigoureux ». Ajoutant : « Il faut faire appel à des cabinets réellement indépendants ». Ce qui a fait rire sous cape les membres des associations susnommées, présents dans le public. Ils n'euvent en

effet de cesse, à l'automne 2010, de tancer l'équipe de Bernard Poignant pour son choix d'une délégation de service public pour le marché de l'eau de Quimper. Alain Le Quellec, maire de Quéménéven, dit son « inquiétude de voir se fragiliser plus encore le service public ».

## « Vous êtes parti trop vite »

Pendant tout ce temps, Ludovic Jolivet est resté imperturbable. Il avait prévu, il s'y tient : « Il y a des détails que je ne peux vous donner. Une procédure judiciaire est en cours et mon devoir est de permettre aux autorités judiciaires de travailler dans de bonnes conditions ». Sa ligne de conduite ? Le droit, donc. « L'affaire est grave, incontournable pour l'agglomération, violente pour les agents concernés mais le respect du droit doit primer. Je ne suspends pas deux agents par plaisir. Que ce soit clair : Personne ne les accuse d'avoir tiré des bénéfices personnels ou d'avoir eu des intentions frauduleuses », pour conclure, indiquant que des accompagnements ont été mis en place « pour ces fonctionnaires de grande qualité ». Quant à Alain Decourchelle, s'il ne met en doute « ni son honnêteté, ni sa probité », il lui paraissait « difficile qu'il reste en charge de ce secteur ». Sa réponse ne satisfait pas Danielle Bigot, qui revient à la charge et défile légèrement les faits, qui s'apparentent selon lui à un agent soupçonné d'avoir un intérêt privé avec la Saur : « Cette affaire, connue de la hiérarchie, est un conflit d'intérêts, ce n'est pas un délit comme une prise illégale d'intérêt. Je vous reproche d'avoir saisi le procureur sans savoir comment caractériser les faits. Vous êtes parti trop vite ». Ludovic Jolivet s'en tiendra là. Les deux délibérations concernées ont été considérées comme sans suite, à la majorité des votants (six abstentions).

**T** Voir la vidéo [Surlelegramme.fr](http://Surlelegramme.fr)